



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie nationale de santé et produits viticoles

Question écrite n° 4798

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la récente stratégie nationale de santé et la place qui y est réservée au vin et aux produits vitivinicoles. En effet, alors que, depuis de nombreuses années, la filière viticole s'implique et participe à de nombreuses actions de sensibilisation des consommateurs pour une consommation qualitative et responsable, elle s'étonne, dans le cadre de la « dénormalisation » de la consommation de substance psycho actives, de voir le vin figurer dans cette nomenclature. Cette « dénormalisation » a pour unique objectif, sous forme de hausses fiscales, de créer un milieu social et un cadre juridique dans lequel le vin devient moins désirable, moins acceptable, moins accessible. La volonté affichée de banaliser le vin pour le ramener au niveau du tabac ou des drogues est tout à fait inacceptable et injuste. À titre d'exemple, les vins d'AOC Côtes de Provence et Côteaux varois sont reconnus pour leur qualité et leur grande valeur économique tant en France qu'à l'étranger. Le risque d'un effritement économique de toute la filière n'est pas qu'une simple formule de style. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons d'un tel acharnement sur les produits vitivinicoles et les mesures positives qu'elle entend avancer afin de promouvoir, au contraire, une filière essentielle qui anime les régions du Sud et fait vivre de nombreux exploitants, producteurs, distributeurs et leurs salariés.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool en France est estimée à 11,6 litres d'alcool pur par habitant, soit environ 2,5 verres de 10 g d'alcool par jour et par habitant. Si cette consommation est en baisse depuis plusieurs années, elle demeure néanmoins l'une des plus élevées en Europe et dans le monde. Près d'un adulte sur deux consomme de l'alcool au moins une fois par semaine et 10 % chaque jour, en particulier les plus de 50 ans. Les plus jeunes consomment moins régulièrement mais de façon plus excessive et ponctuelle, avec des épisodes d'ivresse (« binge drinking »). La consommation nocive d'alcool peut conduire à la dépendance et altérer la santé et la qualité de vie, pour soi comme pour les autres. Ainsi, l'alcool est aujourd'hui en France la deuxième cause de mortalité prématurée évitable, après le tabac. Il est responsable de 49 000 décès par an en France, dont 15 000 décès par cancers. L'exposition à l'alcool pendant la grossesse constitue la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant. L'alcool est également à l'origine de 29 % des décès par accident de la route (3 477 tués sur les routes, donc plus de 1 000 morts dus à l'alcool). Face à ces constats, l'Institut National du Cancer (INCa) a lancé, en septembre 2017, une campagne visant à mieux faire connaître les gestes alimentaires quotidiens qui permettent de prévenir les cancers évitables. Parmi les comportements encouragés figure celui de la diminution de sa consommation d'alcool. Mettre à la disposition du grand public les informations qui lui permettront de faire des choix éclairés pour sa santé relève de la responsabilité des autorités sanitaires dont les missions pourraient être niées en cas d'absence d'information de la population sur les risques associés à certains comportements. Par ailleurs, dans le cadre de ses dispositifs de prévention, l'institut national du cancer (INCa) s'attache à promouvoir un discours neutre fondé sur des données probantes, non stigmatisant et prenant en compte les plaisirs associés à la consommation de certains produits, dont l'alcool fait partie. Cette campagne de prévention, qui ne se limite pas uniquement à la question de la consommation d'alcool mais

aborde plus largement celle d'une alimentation saine et équilibrée, s'inscrit pleinement dans notre stratégie nationale de santé. Parmi les axes prioritaires de cette stratégie nationale, qui a fait l'objet d'une consultation publique, figure un volet prévention important intégrant plusieurs objectifs de lutte contre l'usage nocif d'alcool.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Masson](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4798

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 739

Réponse publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1228